



POWER CORPORATION  
DU CANADA

---

# Notice annuelle 2018

Le 26 mars 2019

---

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Renseignements généraux</b>	<b>3</b>
<b>Documents intégrés par renvoi</b>	<b>5</b>
<b>Information prospective</b>	<b>6</b>
<b>Structure de l'entreprise</b>	<b>8</b>
Constitution	8
Liens intersociétés	8
<b>Développement général de l'activité</b>	<b>11</b>
Activités de Power	11
Faits importants au cours des trois dernières années	11
<b>Description narrative de l'activité</b>	<b>16</b>
Corporation Financière Power	16
Fonds d'investissement Sagard	16
Autres filiales	17
China AMC	17
<b>Facteurs de risque</b>	<b>18</b>
<b>Description du capital-actions</b>	<b>20</b>
Généralités	20
Actions comportant des droits de vote limités	20
Actions privilégiées participantes	21
Actions privilégiées de premier rang	21
<b>Notations</b>	<b>24</b>
<b>Dividendes</b>	<b>27</b>
<b>Marché pour la négociation des titres</b>	<b>28</b>
<b>Administrateurs et dirigeants</b>	<b>30</b>
Administrateurs	30
Membres de la haute direction et autres dirigeants non mentionnés plus haut	31
<b>Titres comportant droit de vote</b>	<b>33</b>
<b>Comités</b>	<b>34</b>
Comité d'audit	34
<b>Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres</b>	<b>37</b>
<b>Experts</b>	<b>37</b>
<b>Responsabilité sociale</b>	<b>37</b>
<b>Renseignements complémentaires</b>	<b>37</b>
<b>Annexe A</b>	<b>39</b>
Charte du comité d'audit de Power Corporation du Canada	39

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les abréviations suivantes sont utilisées tout au long de la présente notice annuelle :

Dénomination	Abréviation
adidas AG	adidas
Burberry Group plc	Burberry
China Asset Management Co., Ltd.	China AMC
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada-Vie
La Compagnie Électrique Lion	Électrique Lion
Corporation Énergie Power	Énergie Power
Corporation Financière Canada-Vie	CFCV
Corporation Financière Mackenzie	Placements Mackenzie
Corporation Financière Power	Financière Power
Entreprises Victoria Square Inc.	EVS
GEA Group	GEA
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Great-West
Great-West Life & Annuity Insurance Company	Great-West Financial
Great-West Lifeco Inc.	Lifeco
Groupe Bruxelles Lambert	GBL
Groupe Investors Inc.	IG Gestion de patrimoine
Groupe Lumenpulse Inc.	Lumenpulse
Imerys SA	Imerys
LafargeHolcim Ltd	LafargeHolcim
La Presse Itée	La Presse
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	London Life
Mackenzie Inc.	Mackenzie
Notice annuelle de Great-West Lifeco Inc. datée du 6 février 2019	Notice annuelle de Lifeco
Notice annuelle de la Corporation Financière Power datée du 26 mars 2019	Notice annuelle de la Financière Power
Notice annuelle de la Société financière IGM Inc. datée du 14 mars 2019	Notice annuelle de la Financière IGM
Ontex N.V.	Ontex
Pargesa Holding SA	Pargesa
Parjointco N.V.	Parjointco
Parques Reunidos Servicios Centrales, S.A.	Parques
Peak Achievement Athletics Inc.	Peak
Pernod Ricard SA	Pernod Ricard
Portag3 Ventures Limited Partnership	Portag3 Ventures Fund I
Portag3 Ventures II Limited Partnership	Portag3 Ventures Fund II
Potentia Renewables Inc.	Potentia
Power Corporation du Canada	Power ou la Société
Power Financial Europe B.V.	PFE
Putnam Investments, LLC	Putnam
Rapport de gestion de Power Corporation du Canada daté du 20 mars 2019	Rapport de gestion de Power
Sagard Credit Partners, LP	SCP Fund

Dénomination	Abréviation
Sagard Holdings ULC	Sagard Holdings
SGS SA	SGS
Société financière IGM Inc.	Financière IGM
Total SA	Total
Umicore, NV/SA	Umicore
Wealthsimple Financial Corp.	Wealthsimple

---

## DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants sont intégrés aux présentes par renvoi, dans la mesure indiquée aux présentes :

- > Certaines parties de la notice annuelle de la Financière Power;
- > Certaines parties de la notice annuelle de Lifeco;
- > Certaines parties de la notice annuelle de la Financière IGM.

Les documents susmentionnés ont été préparés respectivement par la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM et peuvent être consultés au profil respectif de ces sociétés sur le site de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

De plus, certaines parties du rapport de gestion de Power sont intégrées par renvoi dans les présentes dans la mesure indiquée aux présentes. Le rapport de gestion de Power peut être consulté sous le profil de la Société sur le site de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés dans la présente notice annuelle, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société, ou qui traduisent les attentes actuelles publiées par les filiales ouvertes de la Société lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la Société ainsi que ses activités, son exploitation, ses perspectives et les risques auxquels elle fait face à un moment donné, dans le contexte de son développement passé et de ses possibilités de développement futur; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continues de la Société et de ses filiales, les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice considéré et les périodes à venir, de même que les énoncés ou l'information se rapportant aux offres publiques de rachat importantes de la Société, de la Financière Power et de Lifeco dont les modalités ont été annoncées le 8 mars 2019. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés des actions et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, aux changements technologiques, à la cybersécurité, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris la présente notice annuelle et le rapport de gestion de Power, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La rubrique intitulée « Information prospective » de la notice annuelle de la Financière Power (qui intègre également par renvoi dans les présentes certaines parties de la notice annuelle de Lifeco et de la notice annuelle de la Financière IGM) est intégrée par renvoi aux présentes.

## STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

### Constitution

Power Corporation du Canada — Power Corporation of Canada a été constituée le 18 avril 1925 en vertu de la *Loi des Compagnies* (Canada) et elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 13 juin 1980. Son siège social est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

Depuis le 13 juin 1980, les statuts de Power ont été modifiés comme suit :

- > avec effet le 11 mai 1984, pour donner aux actions ordinaires de Power la nouvelle désignation d'actions comportant des droits de vote limités;
- > avec effet le 3 juin 1985, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 15 ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et renommer les actions privilégiées participantes à 15 ¢ en tant qu'actions privilégiées participantes à 7½ ¢;
- > avec effet le 31 janvier 1986, pour créer 2 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, série 1986 (les « actions privilégiées de premier rang, série 1986 »);
- > avec effet le 1<sup>er</sup> mai 1986, pour porter à 28 le nombre maximum des membres du conseil d'administration;
- > avec effet le 16 juin 1986, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 7½ ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et renommer les actions privilégiées participantes à 7½ ¢ à titre d'actions privilégiées participantes à 3¾ ¢;
- > avec effet le 9 juillet 1998, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 3¾ ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et pour remplacer l'appellation « actions privilégiées participantes à dividende de 3¾ ¢ » par « actions privilégiées participantes »;
- > avec effet le 9 juin 1999, pour créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série A (les « actions privilégiées de premier rang, série A »);
- > avec effet le 22 novembre 2001, pour créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,35 pour cent, série B (les « actions privilégiées de premier rang, série B »);
- > avec effet le 2 décembre 2002, pour créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 pour cent, série C (les « actions privilégiées de premier rang, série C »);
- > avec effet le 23 juillet 2004, pour fractionner les actions privilégiées participantes et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux;
- > avec effet le 12 octobre 2005, pour créer 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,00 pour cent, série D (les « actions privilégiées de premier rang, série D »);
- > avec effet le 22 février 2012, pour créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série G (les « actions privilégiées de premier rang, série G »).

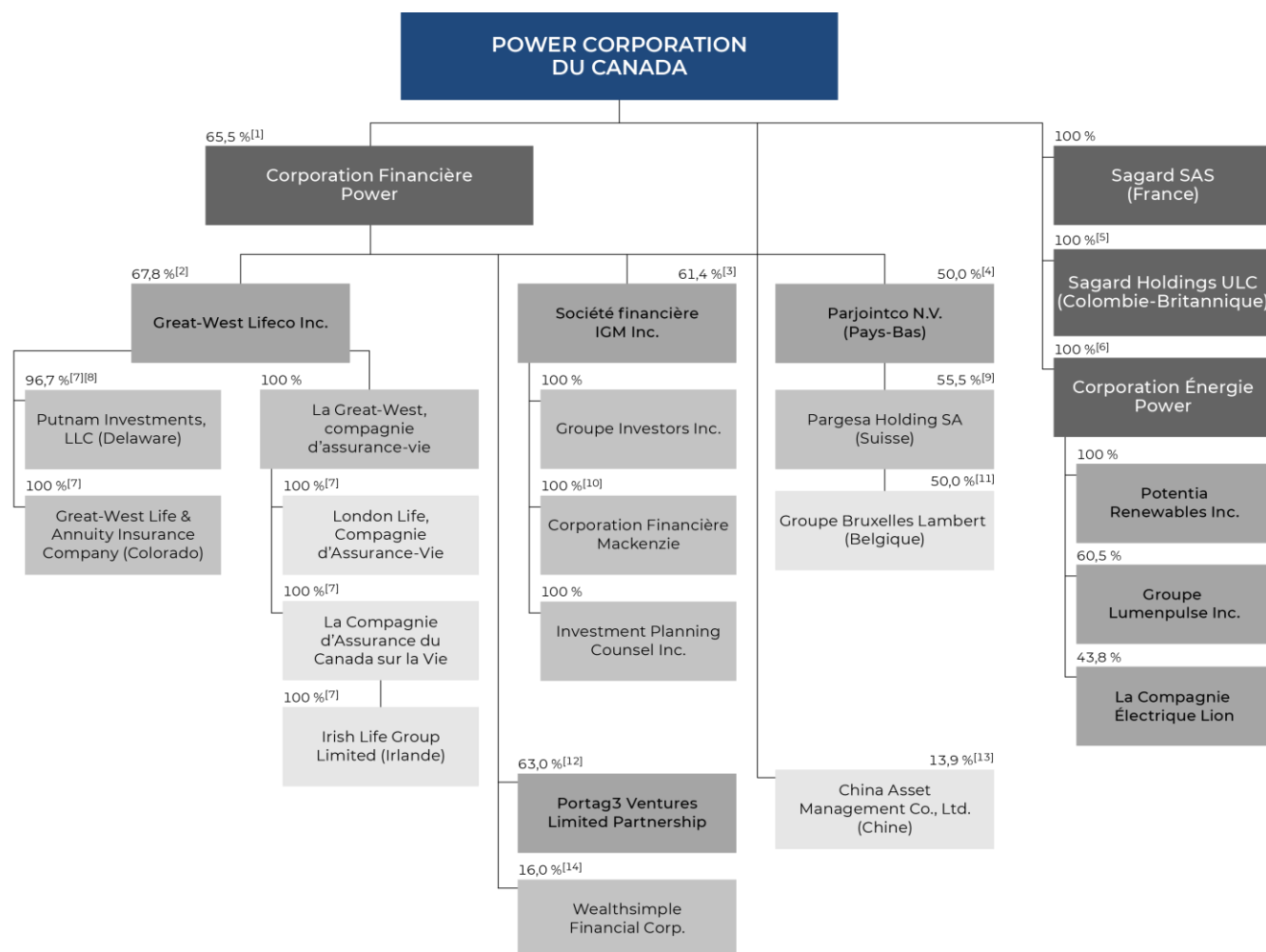
### Liens intersociétés

L'organigramme figurant ci-dessous résume la structure de l'entreprise de Power au 31 décembre 2018, notamment les participations dans ses filiales importantes et dans certaines autres filiales et entités émettrices. L'organigramme indique le territoire de constitution (sauf indication contraire, toutes les sociétés ont été constituées au Canada) et le pourcentage approximatif de titres de participation dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement (sauf indication contraire, ces pourcentages représentent également les



pourcentages approximatifs des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement) à cette date.

La rubrique intitulée « Structure de l'entreprise – Liens intersociétés » de la notice annuelle de la Financière Power (rubrique qui intègre également par renvoi certaines parties de la notice annuelle de Lifeco et de la notice annuelle de la Financière IGM) est intégrée par renvoi dans les présentes.



[1] Appartient à 171263 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de Power.

[2] Les titres de participation de Lifeco appartiennent à 54,5 pour cent à la Financière Power, à 2,9 pour cent à 3411893 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power, à 7,4 pour cent à 3439453 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power et à 3,0 pour cent à 4400003 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power. En outre, la Financière IGM, filiale de la Société, détient 4,0 pour cent des titres de participation de Lifeco. La Financière Power et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 65,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de Lifeco.

[3] Les titres de participation de la Financière IGM appartiennent à 58,2 pour cent à la Financière Power, à 2,3 pour cent à 3411893 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power, et à 0,9 pour cent à 4400003 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power. En outre, la Great-West, filiale de la Société, détient 3,8 pour cent des titres de participation de la Financière IGM (à l'exclusion de 0,02 pour cent des titres de participation de la Financière IGM détenus par la Great-West dans ses fonds distincts ou à des fins similaires). La Financière Power et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 65,2 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de la Financière IGM.

[4] Détenue par l'entremise de PFE, filiale en propriété exclusive de la Financière Power.

- [5] Détenue par l'entremise de filiales en propriété exclusive de Power.
- [6] Détenue par EVS, filiale en propriété exclusive de Power.
- [7] Détenue par l'entremise de filiales en propriété exclusive de Lifeco.
- [8] 100 pour cent des droits de vote.
- [9] 75,4 pour cent des droits de vote.
- [10] Détenue par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive de la Financière IGM.
- [11] Certaines sociétés du groupe Pargesa sont plus amplement décrites à la rubrique intitulée « Description narrative de l'activité — Le Groupe Pargesa » de la notice annuelle de la Financière Power, qui est intégrée par renvoi dans les présentes.
- [12] Portag3 Ventures Fund I est détenue en propriété par la Financière Power (63,0 pour cent) avec Lifeco (18,5 pour cent) et la Financière IGM (18,5 pour cent).
- [13] Placements Mackenzie détient également une participation de 13,9 pour cent dans China AMC.
- [14] La Financière Power détient directement une participation de 16,0 pour cent dans Wealthsimple, et Portag3 Ventures Fund I et la Financière IGM détiennent également des participations respectives de 21,9 pour cent et de 43,8 pour cent, pour un total des actions et des droits de vote de 81,7 pour cent et de 83,2 pour cent, respectivement.

## DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

### Activités de Power

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée ayant des participations dans les domaines des services financiers, de la gestion d'actifs, de l'énergie durable et renouvelable et dans d'autres secteurs en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

Le principal actif de Power est sa participation de contrôle dans la Financière Power. Au 31 décembre 2018, Power détenait 65,5 pour cent des actions et des droits de vote de la Financière Power. La Financière Power détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses blocs de contrôle dans Lifeco et dans la Financière IGM. Ces sociétés et leurs filiales offrent une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers et aux entreprises au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive PFE, la Financière Power détient une participation de 50,0 pour cent dans Parjointco, qui détenait, au 31 décembre 2018, une participation de 55,5 pour cent, représentant 75,4 pour cent des droits de vote, dans Pargesa, une société de portefeuille ayant des participations importantes dans des sociétés industrielles et de services d'envergure mondiale établies en Europe. Ces placements européens sont détenus par Pargesa, par l'entremise de sa filiale GBL, une société de portefeuille belge.

En Asie, Power exerce des activités d'investissement, par l'intermédiaire des fonds d'investissement Sagard, et détient des placements. Voir « Description narrative de l'activité ». Power détient également indirectement 100 pour cent d'Énergie Power, qui exerce des activités dans le secteur de l'énergie durable et renouvelable.

Au 31 décembre 2018, Power et ses filiales employaient, au total, environ 30 000 personnes réparties dans le monde.

### Faits importants au cours des trois dernières années

La rubrique intitulée « Développement général de l'activité – Faits importants au cours des trois dernières années » de la notice annuelle de la Financière Power (rubrique qui intègre également par renvoi certaines parties de la notice annuelle de Lifeco et de la notice annuelle de la Financière IGM) est intégrée par renvoi dans les présentes.

### AMÉRIQUE DU NORD

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, La Presse, société de médias de langue française, détenue en propriété exclusive par la Société par l'entremise de sa filiale Groupe de communications Square Victoria inc., a complété en grande partie son virage numérique en lançant La Presse+, une édition pour tablette de son journal quotidien. Le 14 juillet 2018, La Presse a transféré ses actifs nets à une nouvelle structure sans but lucratif. Power Corporation a toutefois conservé sous sa charge le financement, sur une base de continuité des affaires, des obligations au titre des prestations de retraite constituées à la date de la transaction.

Le 1<sup>er</sup> février 2016, 2 234 515 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série P, de la Financière Power ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux variable, série Q, conformément aux modalités de ces actions.

En 2016 et en 2017, la Financière IGM a procédé à des investissements de 75 M\$ US et de 19,8 M\$ US, respectivement, dans Personal Capital Corporation, un conseiller en gestion de patrimoine de premier plan qui exerce ses activités sur plateforme numérique aux États-Unis. La Financière IGM a effectué un investissement subséquent de 50 M\$ US en janvier 2019.

En octobre 2016, la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM ont annoncé la constitution d'un nouveau fonds d'investissement, Portag3 Ventures Fund I, dont l'objectif est de soutenir des entreprises offrant des services financiers novateurs.

En 2016, en 2017 et en 2018, la Financière Power a investi, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive et de la Financière IGM, dans Wealthsimple, une société de gestion de placements axés sur la technologie. Au cours du deuxième trimestre de 2017, la Financière Power a transféré à Portag3 Ventures Fund I la participation dans Wealthsimple qu'elle avait acquise avant 2017. Au 31 décembre 2018, la Financière Power, Portag3 Ventures Fund I et la Financière IGM détenaient des participations respectives de 16,0 pour cent, de 21,9 pour cent et de 43,8 pour cent, dans Wealthsimple, ce qui représentait 81,7 pour cent et 83,2 pour cent, respectivement, du total des actions et des droits de vote. Après le règlement d'achats d'actions sur le marché secondaire par la Financière Power et la Financière IGM qui ont eu lieu le 7 janvier 2019, le total des participations de la Financière Power, de Portag3 Ventures Fund I et de la Financière IGM dans Wealthsimple a augmenté à 88,8 pour cent et le total de leurs droits de vote s'est hissé à 88,9 pour cent. Au 31 décembre 2018, la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM détenaient des participations respectives de 63,0 pour cent, de 18,5 pour cent et de 18,5 pour cent, dans Portag3 Ventures Fund I.

Le 7 décembre 2016, Lifeco a émis un capital de 500 M€ d'obligations de premier rang assorties d'un taux d'intérêt nominal annuel de 1,75 pour cent échéant le 7 décembre 2026.

Le 26 janvier 2017, la Financière IGM a émis un capital de 400 M\$ de débentures à 3,44 pour cent échéant le 26 janvier 2027 et d'un capital de 200 M\$ de débentures à 4,56 pour cent échéant le 25 janvier 2047. La Financière IGM a utilisé le produit net de ces placements pour aider sa filiale, Placements Mackenzie, à financer une partie importante de son acquisition d'une participation de 13,9 pour cent dans China AMC et pour les besoins généraux de l'entreprise. Voir la rubrique intitulée « Faits importants au cours des trois dernières années — Asie ».

Le 31 janvier 2017, Power a réalisé son placement d'un montant de 250 M\$ de débentures à 4,81 pour cent échéant le 31 janvier 2047. La Société a utilisé le produit net pour financer le prix d'achat de son acquisition d'une participation additionnelle de 3,9 pour cent dans China AMC et pour les besoins généraux de l'entreprise. Voir la rubrique intitulée « Faits importants au cours des trois dernières années — Asie ».

Le 27 février 2017, Peak, un véhicule d'acquisition contrôlé conjointement par un membre du groupe de Sagard Holdings et Fairfax Financial Holdings Limited, a acquis la quasi-totalité des actifs de Performance Sports Group Ltd. et de ses filiales des États-Unis et du Canada en contrepartie d'un prix d'achat de 575 M\$ US et de la prise en charge de dettes d'exploitation connexes.

Le 18 mai 2017, Lifeco a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série T, d'un rendement annuel de 5,15 pour cent, pour un produit brut de 200 M\$.

Le 26 mai 2017, la Financière Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série V, d'un rendement annuel de 5,15 pour cent, pour un produit brut de 250 M\$.

Le 21 juin 2017, Énergie Power a acquis 55,7 pour cent de Lumenpulse pour une contrepartie de 267 M\$ dans le cadre d'une opération de fermeture du capital. Lumenpulse est un chef de file en matière de solutions d'éclairage DEL à haut rendement de catégorie de spécifications. En 2018, Énergie Power a investi une somme supplémentaire de 41 M\$ dans Lumenpulse, haussant sa participation dans la société à 60,5 pour cent.

En octobre 2017, la Financière IGM a regroupé les fonctions de gestion de placements d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie pour former une seule organisation de gestion de placements à l'échelle mondiale qui relève de Placements Mackenzie afin de soutenir les deux sociétés.

Le 31 octobre 2017, Énergie Power a acquis une participation de 43,8 pour cent dans Électrique Lion, société novatrice de fabrication de véhicules sans émission, vendus en Amérique du Nord.

Le 7 décembre 2017, la Financière IGM a émis un capital de 250 M\$ de débentures à 4,115 pour cent échéant le 9 décembre 2047. La Financière IGM a utilisé le produit net de ce placement pour rembourser les éléments de sa dette à long terme qui étaient sur le point de venir à échéance prochainement et aux fins générales de l'entreprise.

Le 21 décembre 2017, Sagard Holdings a réalisé la première clôture de SCP Fund, un fonds qui fournit du financement par crédit directement aux entreprises de moyenne envergure des secteurs public et privés du Canada et des États-Unis.

Le 29 décembre 2017, Sagard Holdings a cédé sa participation de 97,3 pour cent dans Vein Clinics of America, Inc., société fermée de services de soins de santé.

Le 28 février 2018, Lifeco a émis un capital global de 500 M\$ de débentures à 3,337 pour cent échéant le 28 février 2028. Lifeco a affecté le produit net tiré de ce placement au remboursement de dettes à long terme arrivées à échéance et aux besoins généraux de l'entreprise.

Le 21 juin 2018, Canada Life Limited, filiale de Lifeco, a annoncé la conclusion d'une entente visant la vente à Scottish Friendly Assurance Society Limited (« Scottish Friendly ») d'un bloc de polices individuelles existantes d'une valeur au 31 décembre 2018 d'environ 4,2 G\$, composé de polices en unités de compte d'une valeur d'environ 3,3 G\$ et de polices à autres qu'en unités de compte d'une valeur de 0,9 G\$. Le transfert de ces polices à Scottish Friendly est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation et à certaines conditions de clôture. Il devrait avoir lieu vers la fin de 2019.

Le 11 juillet 2018, la Financière IGM a émis un capital de 200 M\$ de débentures à 4,174 pour cent de 30 ans échéant le 13 juillet 2048. En août 2018, la Financière IGM a utilisé le produit net de ce placement, ainsi qu'une tranche de ses trésoreries internes existantes, pour financer le remboursement anticipé de la totalité de ses débentures à 7,35 pour cent d'un capital global de 375 M\$ échéant le 8 avril 2019.

Le 25 juillet 2018, Power a émis un capital de 250 M\$ de débentures à 4,455 pour cent échéant le 27 juillet 2048. Le 6 septembre 2018, la Société a affecté le produit net au financement du rachat anticipé de la totalité de son capital de 250 M\$ de débentures à 7,57 pour cent échéant le 22 avril 2019.

Le 30 octobre 2018, Portag3 Ventures a annoncé le lancement de Portag3 Ventures Fund II, son deuxième fonds de capital de risque axé sur les investissements de démarrage dans le secteur mondial des technologies financières.

Le 27 novembre 2018, Énergie Power, par l'entremise de sa filiale indirecte Power Energy Eagle Creek LLP, a cédé sa participation de 54,8 pour cent dans Eagle Creek Renewable Energy, LLC, propriétaire et exploitant d'installations d'énergie hydroélectrique établi aux États-Unis.

Au troisième trimestre de 2018, la Financière IGM a annoncé qu'elle avait remplacé la marque Groupe Investors par la marque IG Gestion de patrimoine, un nom qui reflète son objectif premier : aider ses clients à faire croître leur patrimoine.

Le 24 janvier 2019, Lifeco a annoncé que Great-West Financial, sa filiale établie aux États-Unis, a conclu une entente visant la vente, par voie de réassurance, de presque toutes ses activités d'assurance-vie et de rente individuelles aux États-Unis à Protective Life Insurance Company. Compte tenu des modalités de l'entente, Lifeco estime que la transaction se traduira par une valeur de transaction après impôt d'approximativement 1,2 G\$ US (1,6 G\$), exclusion faite de charges non récurrentes et sous réserve d'ajustements éventuels postérieurs à la clôture.

Le 8 mars 2019, Lifeco a annoncé les modalités d'une offre publique de rachat importante (l'« offre de Lifeco ») aux termes de laquelle Lifeco a offert de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 2 G\$ de ses actions ordinaires (les « actions de Lifeco ») auprès de ses actionnaires. L'offre de Lifeco est de type « adjudication à la hollandaise modifiée », ce qui permettra aux porteurs des actions de Lifeco, qui décideront de participer, de choisir sur une base individuelle le prix auquel ils voudront vendre leurs actions de Lifeco, à l'intérieur d'une fourchette de prix d'au moins 30,00 \$ par action de Lifeco et d'au plus 35,00 \$ par action de Lifeco (en tranches de 0,10 \$). L'offre de Lifeco devrait expirer à 23 h 59 (heure de l'Est) le 12 avril 2019, à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée. La Financière Power a indiqué qu'elle a l'intention d'appuyer Lifeco au moyen de sa participation à l'offre de Lifeco, en déposant une partie importante de ses actions de Lifeco de manière proportionnelle et toutes les actions de Lifeco déposées restantes de manière non proportionnelle. Par conséquent, la participation de la Financière Power dans Lifeco devrait être légèrement réduite, selon les dépôts effectués par les autres porteurs d'actions de Lifeco. La Financière IGM a également indiqué qu'elle a l'intention de

participer à l'offre de Lifeco. L'offre de Lifeco n'est pas conditionnelle au dépôt d'un minimum d'actions de Lifeco, mais est soumise à diverses autres conditions énoncées dans l'offre de rachat officielle et la note d'information relative à l'offre publique de rachat de Lifeco. Par conséquent, sous réserve des lois applicables, l'offre de Lifeco peut être retirée ou modifiée si certains événements se produisent.

Le 8 mars 2019, la Financière Power a également annoncé les modalités d'une offre publique de rachat importante (l'« offre de la Financière Power ») aux termes de laquelle la Financière Power a offert de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1,65 G\$ de ses actions ordinaires (les « actions de la Financière Power ») auprès de ses actionnaires. L'offre de la Financière Power est de type « adjudication à la hollandaise modifiée », ce qui permettra aux porteurs des actions de la Financière Power, qui décideront de participer, de choisir sur une base individuelle le prix auquel ils voudront vendre leurs actions de la Financière Power, à l'intérieur d'une fourchette de prix d'au moins 29,00 \$ par action de la Financière Power et d'au plus 34,00 \$ par action de la Financière Power (en tranches de 0,10 \$). L'offre de la Financière Power devrait expirer à 11 h 00 (heure de l'Est) le 13 avril 2019, à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée. La Société a indiqué qu'elle a l'intention d'appuyer la Financière Power au moyen de sa participation à l'offre de la Financière Power, en déposant une partie importante de ses actions de la Financière Power de manière proportionnelle et toutes les actions de la Financière Power déposées restantes de manière non proportionnelle. Par conséquent, la Société prévoit que sa propriété d'actions de la Financière Power sera légèrement réduite, selon les dépôts effectués par les autres porteurs d'actions de la Financière Power. L'offre de la Financière Power n'est pas conditionnelle au dépôt d'un minimum d'actions de la Financière Power, mais est soumise à diverses autres conditions énoncées dans l'offre de rachat officielle et la note d'information relative à l'offre publique de rachat de la Financière Power. Par conséquent, sous réserve des lois applicables, l'offre de la Financière Power peut être retirée ou modifiée si certains événements se produisent.

Le 8 mars 2019, la Société a également annoncé les modalités d'une offre publique de rachat importante (l'« offre de Power ») aux termes de laquelle la Société a offert de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1,35 G\$ de ses actions comportant des droits de vote limités auprès de ses actionnaires. L'offre de Power est de type « adjudication à la hollandaise modifiée », ce qui permettra aux porteurs des actions comportant des droits de vote limités, qui décideront de participer, de choisir sur une base individuelle le prix auquel ils voudront vendre leurs actions comportant des droits de vote limités, à l'intérieur d'une fourchette de prix d'au moins 28,50 \$ par action comportant des droits de vote limités et d'au plus 33,00 \$ par action comportant des droits de vote limités (en tranches de 0,10 \$). L'offre de Power devrait expirer à 14 h 00 (heure de l'Est) le 13 avril 2019, à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais, l'actionnaire de contrôle ultime de la Société, a informé la Société qu'elle n'a pas l'intention de participer à l'offre de Power et que, par conséquent, elle prévoit accroître sa participation proportionnelle dans la Société. L'offre de Power n'est pas conditionnelle au dépôt d'un minimum d'actions comportant des droits de vote limités, mais est soumise à diverses autres conditions énoncées dans l'offre de rachat officielle et la note d'information relative à l'offre publique de rachat de la Société. Par conséquent, sous réserve des lois applicables, l'offre de Power peut être retirée ou modifiée si certains événements se produisent.

Le 20 mars 2019, la Financière IGM a émis un capital de 250 M\$ de débentures à 4,206 pour cent échéant le 21 mars 2050. La Financière IGM a l'intention d'utiliser le produit net de ce placement pour financer le rachat prévu de la totalité de ses actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,90 %, série B ainsi qu'aux fins générales de l'entreprise.

## EUROPE

En 2016, GBL a vendu 1,8 pour cent du capital-actions de Total, pour un produit d'environ 1,7 G€, générant un gain de 732 M€. Au 31 décembre 2018, la position de GBL dans Total s'établissait à 0,6 pour cent.

En 2016, GBL a racheté un capital de 691 M€ de ses obligations échangeables contre des actions d'ENGIE (auparavant, GDF Suez), soit 69 pour cent de la valeur nominale des obligations émises en 2013. Les autres obligations échangeables ont été rachetées au comptant à l'échéance en février 2017. Également en 2016, GBL a vendu environ 1,8 pour cent du capital-actions d'ENGIE, pour un produit de 572 M€, ramenant la position de GBL dans ENGIE à 0,6 pour cent au

31 décembre 2016. En outre, au cours du premier trimestre de 2017, GBL a également vendu des actions d'ENGIE représentant 0,5 pour cent du capital-actions d'ENGIE, pour un produit de 145 M€. Après cette opération, la participation résiduelle de GBL dans ENGIE s'élevait à 0,1 pour cent, dont la majeure partie a été vendue plus tard en 2017.

En 2016, GBL a augmenté sa propriété dans Umicore à 17,0 pour cent. Le 8 février 2018, GBL a investi une somme supplémentaire de 144 M€ dans Umicore, faisant passer sa participation à 17,7 pour cent.

Depuis 2016, GBL a investi de manière progressive dans adidas. GBL détenait 7,8 pour cent du capital-actions d'adidas au 31 décembre 2018 (comparativement à 7,5 pour cent au 31 décembre 2017).

En 2016, en 2017 et en 2018, GBL a augmenté sa participation dans SGS. GBL détenait 16,6 pour cent du capital de SGS au 31 décembre 2018 (comparativement à 16,6 pour cent et à 16,2 pour cent au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, respectivement).

Depuis 2016, dans le cadre de sa stratégie d'inclure un nombre limité d'investissements choisis de moindre importance comme placements en incubateur dans son portefeuille diversifié, GBL a investi progressivement dans Burberry, Ontex, GEA et Parques. Le 9 mai 2018, GBL a annoncé la vente de sa participation de 6,6 pour cent dans Burberry, ce qui correspond à 27,6 millions d'actions et à un produit de 498 millions de livres sterling. Au 31 décembre 2018, GBL détenait 20,0 pour cent, 8,5 pour cent et 21,2 pour cent du capital-actions d'Ontex, de GEA et de Parques, respectivement<sup>[1]</sup>.

Le 12 juin 2018, GBL a émis un capital de 500 M€ d'obligations à 1,875 pour cent à sept ans échéant le 19 juin 2025. Le produit de cette émission a servi aux fins générales de l'entreprise de GBL et a permis à cette dernière de proroger les échéances de sa dette.

Le 9 octobre 2018, les obligations convertibles de GBL, émises le 27 septembre 2013, sont venues à échéance. Après le rachat des obligations et compte tenu du nombre d'obligations converties en actions de GBL, l'intérêt financier de Pargesa dans GBL s'élevait à 50,8 pour cent au 31 décembre 2018, comparativement à 51,8 pour cent au 31 décembre 2017.

Actuellement, le portefeuille de Pargesa est composé principalement d'investissements dans Imerys, adidas, Pernod Ricard, SGS, LafargeHolcim, Umicore, Total, GEA, Ontex et Parques, qui sont détenus par l'intermédiaire de GBL, filiale de Pargesa. La participation de la Financière Power, par l'entremise du groupe Pargesa, dans ces sociétés au 31 décembre 2018, est présentée plus en détail à la rubrique intitulée « Description narrative de l'activité – Le Groupe Pargesa » de la notice annuelle de la Financière Power.

## ASIE

Le 31 août 2017, Power a réalisé l'acquisition d'une participation additionnelle de 3,9 pour cent dans China AMC pour 178 M\$. Avec la participation de 10 pour cent acquise en 2011, la propriété de Power dans China AMC s'élève à 13,9 pour cent au 31 décembre 2018. De plus, le 31 août 2017, la Financière IGM a annoncé que sa filiale Placements Mackenzie avait réalisé l'acquisition, dans le cadre de deux opérations distinctes, d'une participation de 13,9 pour cent dans China AMC pour une contrepartie totale de 638 M\$. Au 31 décembre 2018, Power et Placements Mackenzie détenaient donc une participation combinée de 27,8 pour cent dans China AMC.

---

<sup>[1]</sup> Au cours des années précédentes, GBL faisait une distinction entre les « participations stratégiques » (soit des investissements généralement supérieurs à 1 G€, à savoir Imerys, adidas, Pernod Ricard, SGS, LafargeHolcim, Umicore et Total) et les placements « en incubateur » (investissements de 250 M€ à 1 G€ qui pourraient devenir des participations stratégiques, tels que Burberry, Ontex, GEA et Parques). En 2017, GBL a décidé de cesser de faire une distinction entre les participations stratégiques et les placements en incubateur lorsqu'elle présente le portefeuille.

## DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée ayant des participations dans les domaines des services financiers, de la gestion d'actifs, de l'énergie durable et renouvelable, ainsi que dans d'autres secteurs en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

### Corporation Financière Power

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée ayant des participations essentiellement dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'entremise de ses blocs de contrôle dans Lifeco et la Financière IGM. Par l'entremise de son placement indirect dans Pargesa, elle détient également des participations importantes dans un nombre restreint de grandes sociétés européennes exerçant des activités dans les domaines des produits minéraux de spécialités industriels; de la conception et de la distribution de vêtements de sport; des vins et spiritueux; du contrôle, de la vérification et de la certification; du ciment, des granulats et du béton; de la technologie des matériaux et du recyclage des métaux précieux; du pétrole, du gaz et de la chimie; de la fourniture d'équipement et de services de gestion de projets pour un vaste éventail d'industries de transformation, principalement dans les secteurs des aliments et des boissons; des produits d'hygiène jetables; et de l'exploitation de parcs de loisirs régionaux. Ces placements européens sont détenus par Pargesa, par l'entremise de sa filiale GBL, une société de portefeuille belge.

La rubrique intitulée « Description narrative de l'activité » de la notice annuelle de la Financière Power (qui intègre également par renvoi certaines parties de la notice annuelle de Lifeco et de la notice annuelle de la Financière IGM) est intégrée par renvoi dans les présentes.

### Fonds d'investissement Sagard

La Société exploite des fonds d'investissement dans trois régions géographiques sous le nom Sagard : Sagard Europe, Sagard Holdings (Amérique du Nord) et Sagard China. Les fonds d'investissement Sagard sont gérés localement par des professionnels d'expérience qui possèdent une connaissance approfondie des marchés publics et privés locaux.

Sagard Europe est gérée par Sagard SAS, filiale en propriété exclusive de la Société établie en France. Pargesa, GBL et des tiers ont également investi dans des fonds de Sagard Europe. Sagard Europe investit dans des sociétés fermées de taille moyenne qui exercent leurs activités en France, en Belgique, au Luxembourg et en Suisse.

Sagard Holdings, filiale en propriété exclusive de la Société fondée en 2005, investit dans quatre catégories d'actifs dont les actions, les instruments de crédit privé, les redevances et le capital de risque.

Pour ce qui est de la catégorie des actions, Sagard Holdings détenait, au 31 décembre 2018, une participation de 91,6 pour cent dans IntegraMed America, Inc., société fermée du domaine des soins de santé qui exploite un réseau de cliniques de fertilité en Amérique du Nord. Sagard Holdings détient une participation de 42,6 pour cent dans Peak, fabricant d'équipement et de vêtements de sport, et 50,0 pour cent des droits de vote de cette société. Peak conçoit et commercialise de l'équipement et des vêtements de sport pour le hockey sur glace, le baseball, la balle molle et la crosse sous des marques phares dont Bauer et Easton. Sagard Holdings détient également une participation de 22,0 pour cent dans GP Strategies Corporation, une société mondiale axée sur l'amélioration du rendement qui offre de la formation technique et dans le secteur des ventes, des solutions de formation en ligne, des services-conseils en gestion et des services d'ingénierie.

En ce qui concerne les instruments de crédit privé, en décembre 2017, Sagard Holdings a lancé SCP Fund, un fonds qui fournit des capitaux d'emprunt directement à des sociétés ouvertes et à des sociétés fermées du marché intermédiaire aux États-Unis et au Canada.



Concernant les redevances, Sagard Holdings a annoncé en janvier 2019 le lancement de Sagard Healthcare Royalty Partners, qui investira dans le secteur des sciences de la vie en ciblant les placements protégés par de solides droits de propriété intellectuelle.

Pour ce qui est du capital de risque, Sagard Holdings exploite, par l'intermédiaire de Portag3 Ventures, des fonds d'investissement dont l'objectif est de soutenir des entreprises offrant des services financiers novateurs et ayant la capacité d'évoluer et de rayonner mondialement. Portag3 Ventures a investi dans plus de 30 sociétés de technologie financière et fonds d'investissement par l'entremise de ses deux fonds, Portag3 Ventures Fund I et Portag3 Ventures Fund II.

Power investit également à titre d'investisseur institutionnel étranger admissible (*Qualified Foreign Institutional Investor (QFII)*) sur le marché chinois des actions de catégorie A. De plus, la Société a investi dans des sociétés chinoises dont les actions sont inscrites à la Bourse de Hong Kong (actions de catégorie H) et à la Bourse de Shenzhen ou de Shanghai (actions de catégorie B) ainsi que dans des certificats américains d'actions étrangères (CAAE). Collectivement, les activités d'investissement liées aux actions chinoises de catégories A, B et H et aux CAAE sont exercées au sein de Sagard China.

## Autres filiales

### CORPORATION ÉNERGIE POWER

Constituée en 2012, Énergie Power gère activement des placements dans le secteur de l'énergie durable et renouvelable avec l'objectif de bâtir et de détenir en propriété, à long terme, des sociétés qui peuvent générer des flux de trésorerie croissants et stables. Énergie Power investit dans des sociétés qui tirent parti de la transformation d'énergie à l'échelle mondiale. Elle a investi jusqu'à maintenant dans des sociétés qui développent, détiennent et exploitent des installations de production d'énergie solaire et éolienne situées en Amérique du Nord ainsi que dans des fabricants de technologies durables de premier plan. Elle investit actuellement dans les sociétés suivantes : Potentia, société de production d'énergie renouvelable exerçant des activités en Amérique du Nord et dans les Caraïbes; Lumenpulse, chef de file en matière de solutions d'éclairage DEL à rendement élevé de catégorie de spécifications, et Électrique Lion, société novatrice fabricant des véhicules sans émission vendus en Amérique du Nord.

### China AMC

Au 31 décembre 2018, la Société et Placements Mackenzie, filiale de la Financière IGM, détenaient chacune directement une participation de 13,9 pour cent dans China AMC.

Fondée en 1998 en tant que l'une des premières sociétés de gestion de fonds de Chine, China AMC s'est taillé et conserve une place parmi les chefs de file dans le secteur chinois de la gestion d'actifs.

## FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de la Société de même que dans les activités de la Société comporte certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-après et d'autres risques présentés ailleurs dans la présente notice annuelle, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient des participations dans des sociétés de services financiers, de gestion d'actifs, d'énergie renouvelable et d'autres secteurs. Son principal actif est une participation lui assurant le contrôle dans la Financière Power, qui détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses participations lui assurant le contrôle dans Lifeco et la Financière IGM. La Financière Power détient également une participation de contrôle conjointe dans Parjointco, qui détient elle-même une participation de contrôle dans GBL par l'entremise de Pargesa. Par conséquent, la Société est exposée aux risques liés au fait qu'elle est un actionnaire important de ces sociétés en exploitation. Les risques associés au fait d'investir dans la Financière Power sont décrits à la rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Financière Power, rubrique qui est intégrée par renvoi dans les présentes; les risques associés au fait d'investir dans Lifeco sont décrits et mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Lifeco et on y renvoie le lecteur, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées par renvoi dans les présentes, et on renvoie également le lecteur aux risques associés au fait d'investir dans la Financière IGM qui sont mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Financière IGM, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées par renvoi dans les présentes.

Le cours des actions de Power, de la Financière Power et de ses filiales peut être volatil et connaître des fluctuations en raison de nombreux facteurs indépendants de la volonté de Power et de ses filiales concernées. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur Power et ses filiales, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Les marchés des capitaux ont connu de temps à autre d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance en matière d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. Ces facteurs peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des charges pour perte de valeur. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de Power pourrait en subir les conséquences.

La capacité de Power, à titre de société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations, notamment à l'égard du paiement des intérêts et d'autres charges d'exploitation et du versement des dividendes, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti des occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seraient souhaitables dans l'avenir, dépend généralement des dividendes de ses principales filiales et de ses autres placements, ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. Le versement de dividendes aux actionnaires de Power dépend de la performance en matière d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des filiales de Power, des sociétés contrôlées conjointement par Power et des sociétés qui ont des liens avec Power, ainsi que de leur capacité à verser des dividendes. La capacité de la Financière Power, qui est également une société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations et à verser des dividendes dépend de la réception de dividendes de ses filiales. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales de la Financière Power sont assujettis à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation.

La capacité de Power à trouver du financement supplémentaire dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de Power et de ses filiales. Bien que la Société ait été en mesure d'avoir accès à des liquidités sur les marchés des capitaux par le passé, rien ne garantit qu'il en sera de même à l'avenir. Si Power n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société sont fournis dans la rubrique intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion de Power, rubrique qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

## DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

### Généralités

Le capital autorisé de Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang (les « actions privilégiées de premier rang »), d'un nombre illimité d'actions privilégiées participantes (les « actions privilégiées participantes ») et d'un nombre illimité d'actions comportant des droits de votes limités (les « actions comportant des droits de vote limités »). Au 20 mars 2019, étaient émises et en circulation :

Catégorie d'actions	Nombre d'actions émises et en circulation
<b>Actions non participantes</b>	
Actions privilégiées de premier rang	
Série 1986	246 300
Série A	6 000 000
Série B	8 000 000
Série C	6 000 000
Série D	10 000 000
Série G	8 000 000
<b>Actions participantes</b>	
Actions privilégiées participantes	48 854 772
Actions comportant des droits de vote limités	417 223 754

Les dividendes sur les actions comportant des droits de vote limités, les actions privilégiées participantes et les actions privilégiées de premier rang ne sont payables que s'ils sont déclarés par le conseil d'administration.

### Actions comportant des droits de vote limités

Chaque action comportant des droits de vote limités accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées participantes et des actions privilégiées de premier rang, chaque action comportant des droits de vote limités accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions comportant des droits de vote limités au reliquat des biens de la Société à la dissolution volontaire ou forcée. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions comportant des droits de vote limités, émettre des actions privilégiées participantes, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités le droit d'acquiescer de Power, au prorata de leurs avoirs en actions, le nombre total d'actions comportant des droits de vote limités qui correspond à  $8\frac{1}{3}$  fois le nombre d'actions privilégiées participantes qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action pour lequel les actions privilégiées participantes seront émises. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions comportant des droits de vote limités.

Au 20 mars 2019, les actions comportant des droits de vote limités représentaient 46,1 pour cent du total des droits de vote rattachés aux titres comportant des droits de vote en circulation de Power.

Les statuts de Power ne prévoient aucun droit ni aucune disposition applicable aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités lorsqu'une offre publique d'achat visant les actions privilégiées participantes est faite.

Le 8 mars 2019, la Société a annoncé les modalités de l'offre de Power aux termes de laquelle la Société a offert de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1,35 G\$ de ses actions comportant des droits de vote limités auprès de ses

actionnaires. Voir la rubrique intitulée « Développement général de l'activité — Faits importants au cours des trois dernières années — Amérique du Nord ».

### Actions privilégiées participantes

Chaque action privilégiée participante accorde à son porteur dix voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions privilégiées participantes n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées de premier rang, chaque action privilégiée participante accorde le droit au porteur de recevoir un dividende non cumulatif de 0,009375 \$ par action par année avant que des dividendes ne soient versés sur les actions comportant des droits de vote limités et également le droit de participer, à chacun sa part, avec les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités à tous dividendes qui peuvent être versés sur les actions comportant des droits de vote limités après le versement d'un dividende de 0,009375 \$ par action par année sur les actions comportant des droits de vote limités. À la dissolution ou à la liquidation, en totalité ou en partie, de Power ou à une autre distribution du capital aux fins de liquider les affaires de Power, les porteurs d'actions privilégiées participantes, sous réserve des droits prioritaires des porteurs des actions privilégiées de premier rang et en priorité sur les porteurs des actions comportant des droits de vote limités ou de toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées participantes, ont le droit de recevoir la somme de 0,421875 \$ par action majorée des dividendes déclarés et non versés. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions privilégiées participantes, émettre des actions comportant des droits de vote limités, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions privilégiées participantes le droit d'acquiescer de Power, au prorata de leurs avoirs en actions, le nombre total d'actions privilégiées participantes qui correspond à 12,0 pour cent du nombre d'actions comportant des droits de vote limités qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action moyen pour lequel les actions comportant des droits de vote limités seront émises.

### Actions privilégiées de premier rang

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de premier rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de premier rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées participantes, aux actions comportant des droits de vote limités et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série.

Pour les séries A, B, C, D et G des actions privilégiées de premier rang (au présent paragraphe, les « actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif »), en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider, volontairement ou non, ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de Power et des porteurs d'actions de Power de rang supérieur aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang à dividende non cumulatif, majorée des dividendes déclarés et non versés avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de Power ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées participantes, d'actions comportant des droits de vote limités ou d'actions d'une autre catégorie de Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif.

### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE 1986**

Les actions privilégiées de premier rang, série 1986 ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende flottant cumulatif, payable trimestriellement, correspondant à un quart de 70,0 pour cent du Taux préférentiel (défini ci-après). Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série 1986 depuis le 15 avril 1991 à 50,00 \$ par action majorés des dividendes déclarés et non versés. Power doit déployer tous les efforts raisonnables pour acheter à des fins d'annulation, sur le marché libre, 20 000 actions privilégiées de premier rang, série 1986 par trimestre à un prix n'excédant pas 50,00 \$ par action. Le « Taux préférentiel » désigne, pour toute période de dividende trimestriel, la moyenne arithmétique des taux d'intérêt préférentiel affichés par deux banques de référence en vigueur chaque jour pendant la période de trois mois qui prend fin le dernier jour du mois civil précédant immédiatement la date de versement des dividendes applicable à l'égard de laquelle le calcul est fait et le « taux d'intérêt préférentiel » est le taux de référence affiché par ces deux banques pour établir les taux d'intérêt sur les prêts commerciaux en dollars canadiens effectués à des emprunteurs commerciaux de premier ordre au Canada.

### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE A**

Les actions privilégiées de premier rang, série A ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,60 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série A, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles étaient rachetées à compter du 11 juin 2004 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles étaient ou sont rachetées à compter du 12 juin 2008, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE B**

Les actions privilégiées de premier rang, série B ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,35 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série B, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles étaient rachetées à compter du 28 novembre 2006 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles étaient ou sont rachetées à compter du 28 novembre 2010, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE C**

Les actions privilégiées de premier rang, série C ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,80 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série C, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles étaient rachetées à compter du 6 décembre 2007 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles étaient ou sont rachetées à compter du 6 décembre 2011, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE D**

Les actions privilégiées de premier rang, série D ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,00 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série D, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles étaient rachetées à compter du 31 octobre 2010 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles étaient ou sont rachetées à compter du 31 octobre 2014, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE G**

Les actions privilégiées de premier rang, série G ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,60 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série G à compter du 15 avril 2017, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles étaient rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le

15 avril 2017, de 25,75 \$ par action si elles étaient ou sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 15 avril 2018, de 25,50 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 15 avril 2019, de 25,25 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 15 avril 2020 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 15 avril 2021, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

## NOTATIONS

Le tableau suivant présente les notations accordées à la Société et à ses titres en circulation au 26 mars 2019.

	DBRS Limited (« DBRS »)	Standard & Poor's Ratings Services (« S&P »)
Notation d'émetteur	A	A
Déventures à 8,57 % échéant le 22 avril 2039	A	A
Déventures à 4,81 % échéant le 31 janvier 2047	A	A
Déventures à 4,455 % échéant le 27 juillet 2048	A	A
Actions privilégiées :		
à dividende cumulatif	Pfd-2	P-2 (haut) à l'échelle canadienne BBB+ à l'échelle mondiale
à dividende non cumulatif	Pfd-2	P-2 (haut) à l'échelle canadienne BBB+ à l'échelle mondiale

DBRS a attribué une tendance stable aux notations de la Société et de ses titres en circulation et S&P, une perspective stable.

Les notations de crédit visent à fournir aux investisseurs une évaluation indépendante de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur de titres et ne visent pas la pertinence d'investir dans des titres particuliers pour un investisseur donné. Une notation attribuée à un titre n'est donc pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir le titre et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation. La définition de chaque notation fournie ci-dessous provient du site Web respectif des agences de notation.

La Société a versé des honoraires de notation usuels à S&P et à DBRS dans le cadre des notations susmentionnées. En outre, la Société a versé, dans le cours normal des activités, des paiements à l'égard d'autres services que lui ont fournis S&P et DBRS au cours des deux dernières années.

### A) DBRS LIMITED

De façon générale, les notations de DBRS sont des avis qui reflètent la solvabilité d'un émetteur, d'un titre ou d'une obligation.

L'analyse en vue de la notation de sociétés par DBRS débute par une évaluation de la solvabilité fondamentale de l'émetteur, qui se reflète dans une notation d'émetteur. Les notations d'émetteurs visent la solvabilité globale de l'émetteur et, contrairement aux notations de titres ou de catégories de titres individuelles, elles sont fondées sur l'entité elle-même, sans qu'il soit tenu compte des titres ou du rang. Les notations qui s'appliquent à des titres réels peuvent être supérieures, inférieures ou égales à la notation d'émetteur pour une entité donnée.

Les notations attribuées aux titres par DBRS sont des avis fondés sur des mesures prospectives qui évaluent la capacité et la volonté d'un émetteur de faire des paiements dans les délais impartis sur des obligations en cours (que ce soit de capital, d'intérêt, de dividendes ou de distributions) compte tenu des conditions d'une obligation.

L'échelle de notation de DBRS pour la dette à long terme procure un avis du risque de défaut, soit le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur, et sur le rang relatif des créances.

L'échelle de notation de DBRS pour les actions privilégiées est utilisée sur le marché des valeurs mobilières du Canada et sert à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne respecte pas intégralement ses obligations dans les délais, tant pour les dividendes que pour le capital. Chaque notation de DBRS est fondée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'entité qui emprunte.



La plupart des catégories de notation sont marquées par les sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence de la désignation « haut » ou « bas » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. De façon générale, l'avis de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice elle-même, mais DBRS peut également tenir compte des perspectives de l'industrie ou des industries dans lesquelles l'entité émettrice fait affaire.

DBRS attribue habituellement des notations d'émetteur sur une base à long terme, à l'aide de son échelle de notation pour la dette à long terme. DBRS a attribué à la Société la notation d'émetteur de A. La notation de A attribuée aux débetures de la Société correspond à la sixième notation la plus élevée des 26 notations utilisées par DBRS pour les dettes à long terme. Une dette à long terme notée A par DBRS offre une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais moindre que celle d'entités ayant une notation de AA. Les entités de cette catégorie peuvent être vulnérables aux événements futurs, mais les facteurs négatifs en question sont considérés comme gérables.

La notation Pfd-2 attribuée aux actions privilégiées de la Société correspond à la cinquième notation la plus élevée des 16 notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-2 ont une qualité de crédit satisfaisante et la protection des dividendes et du capital est encore importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés ayant obtenu la notation Pfd-1. En règle générale, la notation Pfd-2 correspond à des sociétés dont les obligations de premier rang ont une notation dans la catégorie A.

## **B) STANDARD & POOR'S RATINGS SERVICES**

Une notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P constitue un avis actuel sur la capacité financière globale d'un débiteur (solvabilité) de s'acquitter de ses obligations financières et est axée sur l'aptitude et la volonté du débiteur à honorer ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent exigibles. Elle ne s'applique pas à une obligation financière donnée, puisqu'elle ne tient pas compte de la nature et des dispositions de l'obligation, de sa situation en matière de faillite ou de liquidation, des préférences prévues par la loi ou du caractère légal ou opposable de l'obligation.

Par opposition, une notation d'émission se rapporte à une obligation financière donnée, à des obligations financières d'une catégorie donnée ou à un programme financier donné. La notation attribuée à une émission donnée peut refléter des ajustements positifs ou négatifs relativement à la notation d'émetteur en ce qui a trait à (i) la présence d'une garantie, (ii) une subordination explicite ou (iii) tout autre facteur qui touche la priorité de paiement, le recouvrement prévu ou la stabilité de crédit de l'émission en question.

Étant donné qu'on ne peut prédire l'avenir, l'attribution de notations de crédit n'est pas une science exacte et, pour cette raison, les avis sur les notations de S&P ne visent pas à constituer des garanties de qualité du crédit ou des mesures exactes de la probabilité qu'un émetteur particulier ou un titre donné ne fera pas défaut. Les notations expriment plutôt des avis relatifs sur la qualité de crédit d'un émetteur ou la qualité de crédit d'une émission donnée, de la plus forte à la plus faible, au sein d'un univers de risque de crédit.

La plupart des notations peuvent être modifiées par l'ajout de plus (+) ou moins (-) afin d'indiquer la position relative à l'intérieur des grandes catégories de lettres de notation. Les perspectives accompagnant une notation de S&P évaluent la direction potentielle d'une note de crédit à long terme sur le moyen terme (habituellement six mois à deux ans). Pour établir les perspectives d'une notation, les modifications des conditions économiques et/ou des conditions commerciales fondamentales sont considérées. Une perspective n'est pas nécessairement un signe précurseur d'une modification de la notation ni d'une mesure de surveillance du crédit à l'avenir.

Une notation d'émetteur attribuée par S&P reflète, en règle générale, l'aptitude et la volonté de l'émetteur d'honorer ses obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté. S&P a attribué à la Société la notation d'émetteur de A. La notation de A attribuée aux débentures de la Société est la sixième notation la plus élevée des 22 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation des émissions à long terme. Une débenture à long terme notée A est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économiques que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur obligataire a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs aux obligations.

L'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P est utile aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires sur les marchés financiers canadiens car elle indique les notations attribuées aux actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation globaux) sous forme de symboles qui sont utilisés activement sur le marché canadien depuis plusieurs années. Une note sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P constitue un avis prospectif sur la solvabilité d'un débiteur relativement à une obligation spécifique se rattachant à des actions privilégiées émises sur le marché canadien par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur ce marché. Il existe une corrélation directe entre les notations spécifiques assignées sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et les différents niveaux de notation de l'échelle de notation mondiale de S&P. L'échelle de notation canadienne est entièrement établie par l'échelle de notation mondiale applicable et aucun autre critère d'analyse n'entre dans l'établissement des notations sur l'échelle canadienne. S&P a l'habitude de présenter la notation d'une action privilégiée d'un émetteur tant sur l'échelle mondiale que sur l'échelle canadienne lorsqu'elle indique les notations d'un émetteur donné.

La notation P-2 (haut) accordée aux actions privilégiées de la Société sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P correspond à la notation BBB+ sur l'échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées de S&P. La notation P-2 (haut) correspond à la quatrième notation la plus élevée des 18 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et la notation BBB+ occupe le sixième rang des 20 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées. Une notation de BBB+ pour une action privilégiée indique des paramètres de protection adéquats; toutefois, en cas de conditions économiques défavorables ou de changements de circonstances, la capacité du débiteur d'honorer ses engagements financiers relativement à l'obligation risque davantage d'être affaiblie.

## DIVIDENDES

Les dividendes en espèces déclarés par action pour chaque catégorie d'actions de la Société en circulation au 31 décembre 2018 ont été les suivants :

(en dollars)	2018	2017	2016
Actions comportant des droits de vote limités (POW)	1,5045	1,4105	1,31625
Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	1,5045	1,4105	1,31625
Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	1,4000	1,4000	1,4000
Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	1,3375	1,3375	1,3375
Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	1,4500	1,4500	1,4500
Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	1,2500	1,2500	1,2500
Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	1,2390	0,9994	0,9452
Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)	1,4000	1,4000	1,4000

La Société a pour pratique actuelle de verser trimestriellement des dividendes aux porteurs d'actions privilégiées participantes et d'actions à droits de vote limités. Tous les montants et dates futurs de versement des dividendes sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chacune de ces catégories de titres de Power à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)
<b>Janvier 2018</b>								
Haut intrajournalier (\$)	32,66	-	25,62	25,17	25,94	24,38	43,50	25,85
Bas intrajournalier (\$)	31,33	-	25,32	24,78	25,61	23,56	40,22	25,20
Volume	13 696 591	-	96 915	111 190	316 168	112 211	12 305	398 245
<b>Février 2018</b>								
Haut intrajournalier (\$)	31,44	32,95	25,55	25,06	25,90	24,38	43,01	25,76
Bas intrajournalier (\$)	29,39	32,95	25,07	24,30	25,34	23,14	42,75	25,21
Volume	14 779 267	200	105 825	76 364	78 308	89 281	300	43 201
<b>Mars 2018</b>								
Haut intrajournalier (\$)	30,40	-	25,41	24,78	25,75	23,73	45,00	25,60
Bas intrajournalier (\$)	28,20	-	24,90	24,06	25,27	22,80	43,00	24,94
Volume	20 148 997	-	84 251	113 530	80 031	273 179	10 112	116 202
<b>Avril 2018</b>								
Haut intrajournalier (\$)	30,80	32,60	25,40	24,49	25,80	23,42	45,00	25,51
Bas intrajournalier (\$)	28,87	32,10	25,05	24,18	25,33	22,90	44,25	25,11
Volume	14 857 870	400	56 159	47 444	62 848	130 602	9 100	43 559
<b>Mai 2018</b>								
Haut intrajournalier (\$)	30,76	-	25,34	24,46	25,71	23,30	45,50	25,39
Bas intrajournalier (\$)	29,42	-	25,16	24,22	25,54	23,10	44,51	25,20
Volume	18 200 315	-	67 709	80 811	127 009	62 453	5 100	128 753
<b>Juin 2018</b>								
Haut intrajournalier (\$)	31,00	-	25,36	24,49	25,81	23,38	45,50	25,40
Bas intrajournalier (\$)	29,04	-	25,00	24,05	25,47	22,79	44,69	24,99
Volume	16 590 688	-	80 031	38 105	57 767	40 538	1 000	127 884
<b>Juillet 2018</b>								
Haut intrajournalier (\$)	29,99	-	25,38	24,48	25,68	23,06	45,29	25,36
Bas intrajournalier (\$)	29,20	-	25,07	24,19	25,54	22,75	44,00	25,15
Volume	11 555 724	-	77 119	60 678	85 862	153 679	433	537 600
<b>Août 2018</b>								
Haut intrajournalier (\$)	29,89	31,25	25,43	24,50	25,72	22,99	46,00	25,41
Bas intrajournalier (\$)	28,88	31,25	25,28	24,23	25,56	22,82	44,25	25,24
Volume	14 941 617	200	83 982	67 439	79 558	148 329	1 250	214 230
<b>Septembre 2018</b>								
Haut intrajournalier (\$)	29,21	31,26	25,46	24,58	25,78	23,10	46,50	25,45
Bas intrajournalier (\$)	27,99	31,26	25,06	23,96	25,07	22,55	46,00	25,00
Volume	12 844 717	200	75 672	60 230	71 448	139 709	14 000	78 083

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)
<b>Octobre 2018</b>								
Haut intrajournalier (\$)	28,49	31,25	25,19	24,12	25,54	22,69	47,00	25,23
Bas intrajournalier (\$)	26,56	31,25	24,10	22,95	24,52	21,28	46,00	24,55
Volume	19 104 061	200	119 620	94 653	136 414	135 394	1 200	377 351
<b>Novembre 2018</b>								
Haut intrajournalier (\$)	27,85	31,00	24,84	23,57	25,33	22,05	47,00	25,05
Bas intrajournalier (\$)	26,16	30,00	23,76	22,26	24,35	20,58	45,20	24,01
Volume	17 385 431	600	56 506	84 751	78 606	111 490	7 200	107 885
<b>Décembre 2018</b>								
Haut intrajournalier (\$)	26,69	30,05	24,06	23,02	25,08	21,70	47,00	24,56
Bas intrajournalier (\$)	23,35	29,00	22,55	21,21	23,67	20,10	45,75	22,62
Volume	26 720 773	300	56 722	137 744	74 287	158 536	3 300	89 087

## ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

### Administrateurs

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence ainsi que l'occupation principale de chaque administrateur actuel de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale
Pierre Beaudoin Québec, Canada	mai 2005	Président du conseil d'administration de Bombardier Inc., société diversifiée de fabrication de matériel de transport, depuis juillet 2017; auparavant, président exécutif du conseil d'administration de Bombardier Inc. depuis février 2015; précédemment, président et chef de la direction de Bombardier Inc.
Marcel R. Coutu Alberta, Canada	mai 2011	Administrateur de sociétés depuis janvier 2014; auparavant, président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited et président du conseil de Syncrude Canada Ltd.
André Desmarais Québec, Canada	mai 1988	Président délégué du conseil, président et co-chef de la direction de la Société et co-président exécutif du conseil de la Financière Power
Paul Desmarais, jr Québec, Canada	mai 1988	Président du conseil et co-chef de la direction de la Société et co-président exécutif du conseil de la Financière Power
Gary A. Doer Manitoba, Canada	mai 2016	Conseiller en affaires principal, Dentons Canada S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats, depuis août 2016; auparavant, ambassadeur du Canada aux États-Unis
Anthony R. Graham Ontario, Canada	mai 2001	Vice-président du conseil et l'un des administrateurs de Wittington Investments, Limited, société de gestion de placements et société de portefeuille principale du groupe Weston-Loblaw, depuis mai 2014; auparavant, président et administrateur de Wittington Investments, Limited
J. David A. Jackson Ontario, Canada	mai 2013	Avocat-conseil principal chez Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'avocats
Isabelle Marcoux Québec, Canada	mai 2010	Présidente du conseil de Transcontinental inc., société qui offre des services d'impression, d'édition et de marketing
Christian Noyer Paris, France	mai 2016	Administrateur de sociétés depuis mai 2016; auparavant, gouverneur de la Banque de France
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	mai 2005	Président et chef de la direction de la Financière Power
T. Timothy Ryan, jr Floride, États-Unis d'Amérique	mai 2014 <sup>[1]</sup>	Administrateur de sociétés depuis octobre 2014; auparavant, directeur général, chef mondial de la stratégie et de la politique en matière de réglementation chez JPMorgan Chase & Co., entreprise de services financiers mondiale
Emőke J.E. Szathmáry Manitoba, Canada	mai 1999	Présidente émérite de l'Université du Manitoba

[1] M. Ryan a également siégé au conseil de la Société de mai 2011 à mai 2013.

Tous les administrateurs nommés ci-dessus ont été élus à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 11 mai 2018, pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

## Membres de la haute direction et autres dirigeants non mentionnés plus haut

Nom et province ou État et pays de résidence	Occupation principale
Michel Plessis-Bélair Québec, Canada	Vice-président du conseil de la Société et de la Financière Power
Gregory D. Tretiak Québec, Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société et de la Financière Power
Claude Généreux Québec, Canada	Vice-président exécutif de la Société et de la Financière Power depuis mars 2015; auparavant, associé senior de McKinsey & Company, société mondiale de consultation en gestion
Olivier Desmarais Québec, Canada	Premier vice-président de la Société et de la Financière Power depuis janvier 2017; auparavant, vice-président de la Société et de la Financière Power depuis mai 2014; précédemment, directeur du développement d'entreprise auprès de Propriétés numériques Square Victoria Inc. et associé chez Putnam
Paul Desmarais, III Québec, Canada	Premier vice-président de la Société et de la Financière Power depuis janvier 2017; auparavant, vice-président de la Société et de la Financière Power depuis mai 2014; précédemment, vice-président adjoint, Gestion des risques chez Lifeco
Paul C. Genest Ontario, Canada	Premier vice-président de la Société et de la Financière Power depuis septembre 2016; auparavant, fellow au Brookfield Institute for Innovation and Entrepreneurship depuis octobre 2015; précédemment, sous-ministre au sein du gouvernement de l'Ontario
Arnaud Vial <sup>1</sup> Québec, Canada	Premier vice-président de la Société et de la Financière Power et directeur général de Pargesa
Arnaud Bellens Québec, Canada	Vice-président de la Société depuis septembre 2016; auparavant, chef des services financiers et vice-président, finances de La Presse
Pierre Larochelle <sup>2,3</sup> Québec, Canada	Vice-président de la Société
Stéphane Lemay Québec, Canada	Vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société et de la Financière Power
Denis Le Vasseur Québec, Canada	Vice-président et contrôleur de la Société et de la Financière Power
Yuhong Liu (Henry) Québec, Canada	Vice-président de la Société
Fabrice Morin Québec, Canada	Vice-président de la Société et de la Financière Power depuis mai 2016; auparavant, associé chez McKinsey & Company
Eoin Ó hÓgáin Québec, Canada	Vice-président de la Société et de la Financière Power depuis septembre 2016; auparavant, vice-président, investissement en actions fondamentales chez State Street Global Advisors, cabinet de conseils en placement
Richard Pan Québec, Canada	Vice-président de la Société et de la Financière Power
Pierre Piché Québec, Canada	Vice-président de la Société et de la Financière Power depuis mai 2017; auparavant, conseiller principal de la Société et de la Financière Power
Luc Reny Québec, Canada	Vice-président de la Société et de la Financière Power
Samuel Robinson New York, États-Unis	Vice-président de la Société depuis mars 2016 et président et administrateur de Sagard Holdings depuis mai 2016; auparavant, directeur administratif et responsable de la stratégie au sein de la division des banques d'investissement chez Goldman Sachs
Adam Vigna Ontario, Canada	Vice-président de la Société et associé directeur et chef des placements de Sagard Holdings depuis novembre 2016; auparavant, directeur général au sein de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

Nom et province ou État et pays de résidence	Occupation principale
Delia Cristea Québec, Canada	Chef adjointe du contentieux et secrétaire adjointe de la Société et de la Financière Power depuis mars 2018; auparavant, conseillère juridique principale et secrétaire adjointe de la Société et de la Financière Power depuis mars 2017; auparavant, conseillère juridique principale de la Société et de la Financière Power depuis mars 2016; auparavant, conseillère juridique de la Société et de la Financière Power

- [1] M. Vial a pris sa retraite de ses fonctions de premier vice-président de la Société et de la Financière Power en date du 1<sup>er</sup> juin 2018.
- [2] M. Larochelle a cessé ses fonctions de vice-président de la Société en date du 3 août 2018 et continue d'occuper le poste de président et chef de la direction d'Énergie Power, poste qu'il occupe depuis le 22 mars 2012.
- [3] Le 3 juillet 2009, pendant que M. Larochelle était administrateur d'Adaltis Inc. (« Adaltis »), société dans laquelle EVS détenait à ce moment-là une participation d'environ 31,3 pour cent, la Cour supérieure du Québec a ordonné la suspension de toutes les instances contre Adaltis aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (« LACC »). Le 14 juillet 2009, M. Larochelle a remis sa démission à titre d'administrateur d'Adaltis. Le 3 août 2009, Adaltis a fait une cession volontaire de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) afin d'effectuer une liquidation ordonnée de ses actifs, de ses biens et de ses activités. La suspension des instances aux termes de l'ordonnance initiale du tribunal en vertu de la LACC a expiré le même jour. Le 6 août 2009, la TSX a radié de la cote les actions ordinaires d'Adaltis puisqu'elle avait omis de se conformer aux exigences d'inscription continue. Entre le 2 septembre 2009 et le 4 décembre 2009, des ordonnances d'interdiction d'opération ont été émises à l'égard d'Adaltis par les autorités en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Le syndic de la faillite d'Adaltis, alors RSM Richer Inc., a mis fin à son administration des biens et a été libéré de ses obligations le 13 mai 2011.



## TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE

Le nombre total et le pourcentage de chaque catégorie de titres comportant droit de vote de Power et de ses filiales dont tous les administrateurs et les membres de la haute direction de Power en tant que groupe<sup>[1]</sup> sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent un contrôle ou une emprise sont les suivants au 31 décembre 2018 :

Nom	Nombre d'actions	Pourcentage
<b>Power</b>		
Actions comportant des droits de vote limités	30 639 298	7,35
<b>Financière Power</b>		
Actions ordinaires	530 000	0,07
<b>Lifeco</b>		
Actions ordinaires	547 029	0,06
<b>Financière IGM</b>		
Actions ordinaires	242 029	0,10

[1] Les titres qui sont directement ou indirectement contrôlés ou détenus en propriété véritable par Power, la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM ne sont pas inclus dans le tableau. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais exerce une emprise sur Pansolo Holding Inc. (« Pansolo ») qui est propriétaire, directement et indirectement, d'actions comportant droit de vote de Power représentant 59,1 pour cent des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote de Power. À son tour, Power exerce une emprise sur 65,5 pour cent des actions comportant droit de vote de la Financière Power, qui, à son tour, exerce un contrôle, directement ou indirectement, sur 65,0 pour cent et 65,2 pour cent des actions comportant droit de vote de Lifeco et de la Financière IGM, respectivement. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais a été établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais. Ses fiduciaires sont Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Sophie Desmarais, Michel Plessis-Bélair et Cuy Fortin. Les fiduciaires agissent également à titre d'administrateurs à l'égard des droits de vote. Les décisions relatives à l'exercice des droits de vote rattachés aux actions détenues par Pansolo dans Power et à l'aliénation de ces actions sont prises (sous réserve des droits de Paul Desmarais, jr et d'André Desmarais d'exiger la vente ou la mise en gage d'un nombre maximal respectif de 15 000 000 et de 14 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités de Power, comme il est indiqué ci-après) par la majorité des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, à l'exclusion de Sophie Desmarais; toutefois, en l'absence de cette majorité, Paul Desmarais, jr. et André Desmarais, agissant ensemble, peuvent prendre de telles décisions. Paul Desmarais, jr, André Desmarais et Michel Plessis-Bélair sont chacun administrateur et/ou dirigeant de Power. Exception faite des 29 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités de Power, à l'égard desquelles le contrôle et l'emprise sont partagés par Pansolo et Paul Desmarais, jr ou la personne qu'il désigne quant à 15 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités ou André Desmarais ou la personne qu'il désigne quant à 14 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, les titres sur lesquels Pansolo exerce une emprise ne sont pas inclus dans le tableau.

## COMITÉS

La LCSA et la législation en valeurs mobilières exigent que la Société ait un comité d'audit. La Société nomme également un comité de rémunération, un comité des opérations entre personnes reliées et de révision et un comité de gouvernance et des mises en candidature.

La composition actuelle du comité d'audit est décrite ci-après à la rubrique « Comité d'audit — Composition du comité d'audit ». Les membres actuels du comité de rémunération sont Anthony R. Graham, Marcel R. Coutu et Isabelle Marcoux. Les membres actuels du comité des opérations entre personnes reliées et de révision sont Emőke J.E. Szathmáry, Pierre Beaudoin et Christian Noyer. Les membres actuels du comité de gouvernance et des mises en candidature sont Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Anthony R. Graham, Isabelle Marcoux et Christian Noyer.

### Comité d'audit

#### CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

Le texte de la charte du comité d'audit est joint à l'annexe A de la présente notice annuelle.

#### COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Les membres du comité d'audit sont J. David A. Jackson, Marcel R. Coutu, Gary A. Doer, T. Timothy Ryan, jr, et Emőke J.E. Szathmáry. Chaque membre du comité d'audit est indépendant (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*) et aucun ne reçoit, directement ou indirectement, de rémunération de Power, sauf pour les services rendus en qualité de membre du conseil d'administration et des comités de celui-ci. Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*).

#### FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Outre la connaissance générale des affaires de chaque membre, la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exécution de ses fonctions en qualité de membre du comité d'audit sont indiquées ci-après :

**M. Jackson** a quitté son poste d'associé au sein du cabinet d'avocats Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Blakes ») en 2012 et agit actuellement à titre d'avocat-conseil principal du cabinet, offrant des conseils principalement dans les domaines des fusions et acquisitions et de la gouvernance. Il a occupé le poste de président du conseil de Blakes de 1995 à 2001. Il a été reconnu pendant toute sa carrière à titre de chef de file dans les domaines des fusions et acquisitions, du financement des sociétés et de la gouvernance par plusieurs organisations d'évaluation indépendantes. Il est président du comité d'audit de Power depuis mai 2013. M. Jackson est également administrateur de plusieurs sociétés du groupe Power, dont la Financière Power, Lifeco, la Great-West, la London Life, la CFCV et la Canada-Vie. Il a agi à titre d'administrateur d'IG Gestion de patrimoine de 1991 à 2001. Il a en outre siégé au conseil d'administration d'un certain nombre de sociétés ouvertes et fermées. Il a été administrateur et vice-président du conseil du Sunnybrook Health Sciences Centre jusqu'en juin 2011. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la University of Windsor et d'un baccalauréat en droit (LL. B.) de la Osgoode Hall Law School et a été admis au Barreau de l'Ontario en 1974.

**M. Coutu** est administrateur de sociétés. Il est administrateur de Brookfield Asset Management Inc. et d'Enbridge Inc. De 2001 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, il était président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited et président du conseil de Syncrude Canada Ltd., projet canadien de sables bitumineux. M. Coutu était auparavant vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée. Il a plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie, principalement dans les domaines du financement des entreprises, des services bancaires d'investissement ainsi que de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2012. Il siège au conseil de plusieurs sociétés du groupe Power, notamment Lifeco, la Great-West, Great-West Financial, la London Life, la CFCV, la Canada-Vie, Putnam, la Financière IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie. Il est président et expert financier désigné du comité d'audit de Brookfield Asset Management Inc. et siège également au conseil du Calgary Exhibition and Stampede Board. M. Coutu a déjà siégé au conseil de Gulf Indonesia

Resources Limited, de TransCanada Power Limited Partnership et au conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec mention) spécialisé en géologie de la University of Waterloo ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Western Ontario (maintenant, la Western University), et il était membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise (maintenant appelé Conseil canadien des affaires) et membre de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta jusqu'en 2014.

**M. Doer** est conseiller en affaires principal au sein du cabinet d'avocats Dentons Canada S.E.N.C.R.L. depuis août 2016. Auparavant, il a été ambassadeur du Canada aux États-Unis d'octobre 2009 à janvier 2016. Il a été le 20<sup>e</sup> Premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009. Il a été élu à l'Assemblée législative du Manitoba en 1986 et a servi en tant que ministre des Affaires urbaines et ministre des Investissements de la Couronne. De 1979 à 1986, M. Doer a été président de l'Association des employés du gouvernement du Manitoba. Il a été administrateur de la Société aurifère Barrick de 2016 à 2018. M. Doer est également administrateur de plusieurs sociétés du groupe Power, dont la Financière Power, Lifeco, la Great-West, Great-West Financial, la London Life, la CFCV, la Canada-Vie, Putnam, la Financière IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie. Il est également administrateur et membre du comité d'audit, des finances et du risque d'Air Canada depuis mai 2018. Il est co-président du conseil bénévole du Wilson Center du Canada Institute, un forum de politiques publiques indépendant consacré aux relations entre le Canada et les États-Unis. En 2010, M. Doer est devenu membre de l'Ordre du Manitoba et, en 2011, le World Affairs Council lui a décerné un prix pour ses services distingués dans la diplomatie.

**M. Ryan** est administrateur de sociétés. Jusqu'en octobre 2014, il a été directeur général, chef mondial de la stratégie et de la politique en matière de réglementation chez JPMorgan Chase & Co. (« J.P. Morgan »), société mondiale de services financiers. M. Ryan a été auparavant président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA), association commerciale représentant 680 participants des marchés des capitaux mondiaux, et, jusqu'en février 2013, chef de la direction de la Global Financial Markets Association (GFMA), membre du groupe mondial de SIFMA. Avant de se joindre à SIFMA, M. Ryan a occupé, de 1993 à 2008, nombre de postes importants au sein de la haute direction chez J.P. Morgan, y compris celui de vice-président du conseil, institutions financières et gouvernements et celui de directeur général. De 2007 à 2011, il a siégé à titre de représentant du secteur privé au comité consultatif sur les marchés mondiaux du National Intelligence Council des États-Unis. De 2002 à 2004, M. Ryan a siégé à la U.S.-Japan Private Sector/Government Commission et a été chargé de la restructuration de sociétés et des prêts non productifs et, de 2000 à 2004, il a agi à titre de membre du conseil et de président du comité d'audit de la KorAm Bank of Seoul, en Corée. Avant de se joindre à J.P. Morgan, M. Ryan a été directeur de l'Office of Thrift Supervision du ministère des Finances du gouvernement américain où il a agi comme principal gestionnaire chargé de l'épuration en matière d'épargne et de prêts qui a mené à la fermeture d'environ 700 institutions insolubles, à l'amélioration du capital de base et à la vente d'actifs de plus de 300 G\$. Il est également administrateur de plusieurs sociétés du groupe Power, dont la Financière Power, Lifeco, la Great-West, Great-West Financial, la London Life, la CFCV, la Canada-Vie et Putnam. En outre, M. Ryan est président des conseils de Santander Holdings USA, Inc., de Santander Bank, N.A. et de Banco Santander International. D'avril 2013 à octobre 2014, il a été administrateur de Markit Group Limited, de mars 2009 à avril 2013, de Lloyds Banking Group, de mai 2011 à mai 2013, de Power et de la Financière Power, et, de mai 2010 à mai 2013, de Lifeco. Il est membre du comité d'audit de la Société depuis mai 2014 et a agi auparavant à titre de membre et de président du comité d'audit de mai 2012 à mai 2013. M. Ryan est diplômé de l'Université Villanova et de la American University Law School. Il a été officier de l'armée des États-Unis de 1967 à 1970.

**M<sup>me</sup> Szathmáry** a été nommée présidente émérite de l'Université du Manitoba en 2008. Elle a reçu le titre de professeure émérite de la faculté d'anthropologie en 2014. De 1996 à 2008, elle a été rectrice et vice-chancelière de l'Université du Manitoba, elle siégeait au conseil des gouverneurs et était membre du comité d'audit et du comité des finances, de l'administration et des ressources humaines. Dans le cadre de ses fonctions administratives à l'université, elle rendait compte de la supervision et de la communication de l'information financière relativement au budget annuel de l'université y compris le fonds fiduciaire et le fonds de dotation de celle-ci. Elle a également été membre du comité qui est chargé des dotations de l'université et qui surveille les gestionnaires professionnels de ces fonds. M<sup>me</sup> Szathmáry a été

doyenne et vice-rectrice à l'enseignement à l'Université McMaster, à Hamilton, et auparavant, doyenne de la faculté des sciences sociales de la University of Western Ontario (maintenant la Western University), à London. Elle est membre du comité d'audit de la Société depuis mai 2002. Elle est également administratrice de la Financière Power, et est membre du comité d'audit de celle-ci depuis mai 1999. Jusqu'en mai 2017, elle a été administratrice de plusieurs autres sociétés du groupe Power dont Lifeco, la Great-West, la London Life, la CFCV et la Canada-Vie. Elle siège également au conseil d'administration de nombreux organismes à but non lucratif nationaux et provinciaux voués à l'éducation, à la recherche et à la philanthropie. Elle a reçu le Prix du lieutenant-gouverneur du Manitoba pour l'excellence en administration publique au Manitoba et elle est titulaire de sept doctorats honorifiques. M<sup>me</sup> Szathmáry est membre de la Société royale du Canada, de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Manitoba. En 2015, elle a été nommée colonel honoraire du Régiment des fusiliers royaux de Winnipeg et a été renommée en 2018.

## POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

Le comité d'audit a adopté une politique concernant l'approbation préalable de services fournis par les auditeurs externes (la « politique »). La politique énonce les services d'audit qui sont préalablement approuvés par le comité, indique les services non liés à l'audit qui sont interdits et dresse une liste pré-approuvée des services non liés à l'audit permis. La liste préalablement approuvée des services non liés à l'audit qui sont permis est examinée et préalablement approuvée périodiquement et certains autres services non liés à l'audit doivent être approuvés individuellement par le comité d'audit. La politique exige en outre que les auditeurs indépendants externes (appelés ci-après l'« auditeur ») mettent en place leurs propres politiques et procédures pour prévoir que les services qui sont interdits ne sont pas fournis et que les services fournis sont préalablement approuvés avant qu'une mission ne soit acceptée.

## HONORAIRES DES AUDITEURS

Les honoraires payables par Power<sup>[1]</sup> pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017 à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et aux membres de son groupe se sont élevés à 1 906 000 \$ et à 1 472 000 \$, respectivement, comme il est indiqué ci-dessous :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Honoraires d'audit <sup>[2]</sup>	1 081 000 \$	984 000 \$
Honoraires liés à l'audit <sup>[2]</sup>	118 000 \$	111 000 \$
Honoraires pour services fiscaux <sup>[2]</sup>	607 000 \$	377 000 \$
Autres honoraires <sup>[2]</sup>	100 000 \$	néant
<b>TOTAL</b>	<b>1 906 000 \$</b>	<b>1 472 000 \$</b>

[1] Les honoraires payables par la Financière Power sont décrits à la rubrique intitulée « Comité d'audit » de la notice annuelle de la Financière Power, les honoraires payables par Lifeco sont décrits à la rubrique intitulée « Renseignements sur le comité d'audit » de la notice annuelle de Lifeco et les honoraires payables par la Financière IGM sont décrits à la rubrique « Comité d'audit » de la notice annuelle de la Financière IGM.

[2] Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a fourni des services liés à l'audit et des services fiscaux à certaines filiales de la Société, à l'exception de la Financière Power, de Lifeco et de la Financière IGM, en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 1 780 000 \$ (1 422 000 \$ en 2017) et de 434 000 \$ (844 000 \$ en 2017), respectivement.

La nature de chaque catégorie d'honoraires est décrite ci-après.

### HONORAIRES D'AUDIT

Les honoraires d'audit ont été versés pour des services professionnels rendus par l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers annuels de Power et de l'examen des états financiers trimestriels de Power ainsi que pour des services rendus dans le cadre du dépôt de prospectus ou d'autres documents de placement ou de missions similaires prévus par les règlements. De plus, les honoraires comprenaient les honoraires pour la traduction de divers documents d'information continue de la Société.

### HONORAIRES LIÉS À L'AUDIT

Les honoraires liés à l'audit ont été versés pour des services d'assurance et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers annuels et qui ne sont pas déclarés au

poste des honoraires d'audit ci-dessus. Ces services comprenaient surtout d'autres services d'attestation qui ne sont pas exigés par la loi ou les règlements et des consultations relatives aux normes de comptabilité et de communication de l'information.

#### **HONORAIRES POUR SERVICES FISCAUX**

Les honoraires pour services fiscaux ont été versés pour des services liés au respect des obligations fiscales, l'aide apportée en lien avec les audits fiscaux et l'aide apportée concernant d'autres questions liées à la fiscalité.

#### **AUTRES HONORAIRES**

Ces honoraires ont été versés relativement à d'autres services permis non liés à l'audit. En 2018, ces honoraires visaient des projets d'innovation et des présentations à la direction.

#### **PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES**

Conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, la Société a établi des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit. Les personnes qui souhaitent utiliser ces procédures peuvent communiquer avec le vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

---

### **AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

Les titres de Power peuvent être transférés aux bureaux principaux de son agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Services aux investisseurs Computershare Inc. à Toronto, à Vancouver et à Montréal.

---

### **EXPERTS**

L'auditeur de Power est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a informé la Société qu'il est indépendant de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

---

### **RESPONSABILITÉ SOCIALE**

Le 21 mars 2007, le conseil d'administration de la Société a adopté un énoncé concernant la responsabilité sociale de la Société à l'égard de ses investissements et de leur supervision. Le conseil a adopté un énoncé révisé le 14 novembre 2013. Une politique environnementale a en outre été adoptée par la Société en novembre 2013. Le 1<sup>er</sup> février 2016, la Société a également adopté un code de conduite à l'intention des tiers afin d'énoncer ses attentes quant à tous les tiers dans leurs relations avec la Société ou pour le compte de celle-ci. L'énoncé concernant la responsabilité sociale, la Politique environnementale et le code de conduite à l'intention des tiers de Power sont accessibles sur son site Web consacré à la responsabilité sociale au [www.powercorporationcsr.com](http://www.powercorporationcsr.com).

---

### **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

On peut obtenir des renseignements additionnels portant sur Power par l'entremise de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). On trouvera des renseignements, y compris la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Power, de même que les options d'achat d'actions et les initiés intéressés dans des opérations importantes, le cas échéant, dans sa dernière circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et dans le rapport de gestion de Power qui ont été déposés sur SEDAR.

La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM, principales filiales directes et indirectes de Power, sont des émetteurs assujettis aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne. La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM

sont assujetties aux mêmes obligations d'information continue que Power. Ces obligations comprennent l'exigence de déposer des états financiers annuels et intermédiaires, des déclarations de changement important et des exemplaires de contrats importants. Les investisseurs qui souhaitent consulter ces documents peuvent le faire en accédant aux profils des sociétés en cause au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## ANNEXE A

### Charte du comité d'audit de Power Corporation du Canada

#### 1. BUT ET COMPOSITION

Le but du comité d'audit (le « *comité* ») de Power Corporation du Canada (la « *Société* ») est d'aider le conseil d'administration (le « *conseil* ») dans l'examen :

- 1.1 de l'information financière de la Société;
- 1.2 des compétences et de l'indépendance des auditeurs externes de la Société;
- 1.3 du rendement des auditeurs externes.

Le comité de la Société est composé d'au moins trois administrateurs de la Société, qui sont tous *indépendants* et *possèdent des compétences financières* au sens du Règlement 52-110 des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

#### 2. QUESTIONS DE PROCÉDURE

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le comité doit respecter les procédures suivantes :

- 2.1 **Réunions** – Le comité se réunit au moins quatre fois par année et plus souvent, au besoin, afin de s'acquitter de ses devoirs et obligations aux termes des présentes.
- 2.2 **Conseillers** – Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers, selon ce qu'il juge nécessaire pour remplir ses fonctions, ainsi que d'établir et de verser, aux frais de la Société, la rémunération de ces conseillers.
- 2.3 **Quorum** – Le quorum à une réunion du comité est constitué de la majorité des membres du comité.
- 2.4 **Secrétaire** – Le président, ou toute personne qu'il nomme, agit à titre de secrétaire des réunions du comité.
- 2.5 **Convocation des réunions** – Une réunion du comité peut être convoquée par le président du comité, par le président du conseil et co-chef de la direction, par les auditeurs externes de la Société ou par un membre du comité moyennant un préavis d'au moins 48 heures aux membres du comité qui indique le lieu, la date et l'heure de la réunion. Des réunions peuvent se tenir à tout moment sans préavis si tous les membres du comité renoncent à ce préavis. Si une réunion du comité est convoquée par une personne autre que le président du conseil et co-chef de la direction, la ou les personnes qui convoquent cette réunion en informent le président du conseil et co-chef de la direction et le président du comité.

#### 3. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

3.1 **Information financière** – Le comité :

1. à moins d'une décision contraire du conseil, approuve :
  - a. les rapports de gestion intermédiaires de la Société (en vertu d'une délégation de pouvoirs par le conseil);
2. examine les documents suivants de la Société :
  - a. les états financiers annuels et intermédiaires;
  - b. les rapports de gestion annuels;
  - c. les communiqués de presse concernant le résultat intermédiaire et annuel;
  - d. d'autres documents contenant des renseignements financiers audités ou non audités, à son gré;
 et fait rapport sur ceux-ci au conseil avant que ces documents ne soient approuvés par le conseil et communiqués au public;

3. est satisfait que des procédures adéquates sont en place pour l'examen de la communication publique par la Société de renseignements financiers extraits ou provenant des états financiers de la Société, autres que l'information fournie par les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant le résultat et évalue périodiquement le caractère adéquat de telles procédures.

**3.2 Rapports de dépenses des co-chefs de la direction** – Le président du comité examine, au moins une fois par année, les rapports de dépenses de chaque co-chef de la direction. Après cet examen, il fait rapport au comité.

**3.3 Politique sur l'utilisation des avions d'affaires** – Le président du comité doit passer en revue, au moins une fois par année, l'application de la Politique sur l'utilisation des avions d'affaires. À la suite de cette revue, le président doit faire rapport au comité.

**3.4 Audit externe** – Le comité :

1. recommande au conseil les auditeurs externes à nommer aux fins de préparer ou d'émettre un rapport de l'auditeur ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation;
2. examine les conditions de la mission des auditeurs externes, le caractère adéquat et raisonnable des honoraires d'audit proposés et toutes questions relatives au paiement des honoraires d'audit et fait une recommandation au conseil à l'égard de la rémunération des auditeurs externes;
3. examine l'indépendance des auditeurs externes, y compris un rapport annuel préparé par les auditeurs externes concernant leur indépendance;
4. rencontre les auditeurs externes et la direction pour examiner le plan d'audit, les constatations découlant de l'audit et toutes restrictions portant sur l'étendue du mandat des auditeurs externes;
5. examine avec les auditeurs externes et la direction toutes modifications des principes comptables généralement reconnus qui peuvent être importantes pour la communication de l'information financière de la Société;
6. a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes;
7. exige que les auditeurs externes fassent rapport directement au comité;
8. supervise directement le mandat des auditeurs externes qui est relié à la préparation ou à l'émission d'un rapport de l'auditeur ou à la prestation d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris le règlement de différends entre la direction et les auditeurs externes quant à la communication de l'information financière;
9. rencontre les auditeurs externes afin de discuter des états financiers annuels (y compris le rapport des auditeurs externes s'y rapportant) et des états financiers intermédiaires (y compris le rapport de mission d'examen des auditeurs externes s'y rapportant);
10. examine les lettres de recommandations des auditeurs externes à la direction ainsi que la réponse et le suivi de celle-ci relativement à ces recommandations;
11. examine l'évaluation des contrôles internes de la Société sur la communication de l'information financière menée par les auditeurs externes ainsi que la réponse de la direction;
12. approuve préalablement (ou délègue le pouvoir d'approbation préalable à un ou plusieurs de ses membres indépendants), conformément à une politique d'approbation préalable, toutes les missions pour les services non liés à l'audit que les auditeurs externes fourniront à la Société ou à ses filiales ainsi que tous les honoraires pour les services non liés à l'audit et évalue l'effet de ces missions et honoraires sur l'indépendance des auditeurs externes;
13. examine et approuve la politique d'embauche de la Société concernant les associés, les employés ainsi que les anciens associés et les anciens employés des auditeurs externes actuels et anciens;
14. en cas de changement d'auditeurs, examine et approuve la communication de la Société y ayant trait.

**3.5 Surveillance des risques** – Dans l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, le comité tient compte et prend des mesures à l'égard de ce qui suit :



1. les risques associés à l'établissement, au maintien et à la mise en œuvre de contrôles et de procédures en matière de communication de l'information (CPCI) et de contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) relativement à la communication d'information par la Société conformément aux lois applicables;
2. les risques liés à la cybersécurité dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient un impact significatif sur les activités courantes, les affaires et/ou la réputation de la Société.

3.6 **Procédure de traitement des plaintes de nature financière** – Le comité établit des procédures visant :

1. la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société portant sur des questions relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit;
2. le dépôt confidentiel et anonyme par des employés de la Société de préoccupations concernant des questions douteuses de comptabilité ou d'audit.

3.7 **Politique anticorruption mondiale** – Le comité est chargé de surveiller la mise en œuvre de la politique anticorruption mondiale de la Société et le respect de celle-ci.

3.8 **Sessions à huis clos** – Les membres du comité se réunissent au moins quatre fois par année en l'absence des membres de la direction. De plus, périodiquement, le comité rencontre séparément les auditeurs externes et les membres de la direction, selon ce que le comité juge adéquat.

### 3.9 Filiales

1. À l'égard d'une filiale en exploitation importante dans la chaîne de propriété entre la Société et une filiale directe, le comité examine les états financiers de la filiale en exploitation importante.
2. À l'égard d'une filiale directe :
  - a. le comité se fonde sur l'examen et l'approbation des états financiers de la filiale directe par le comité d'audit et le conseil d'administration de la filiale directe et sur les rapports ou avis des auditeurs externes sur ces états financiers;
  - b. le comité reçoit un exemplaire de la charte du comité d'audit de la filiale directe ainsi qu'une note de service résumant la structure et les procédures des réunions de celui-ci (la « *note de service relative aux procédures* »);
  - c. à chaque réunion du comité, le secrétaire du comité soumet un rapport du secrétaire du comité d'audit de la filiale directe confirmant que les procédures prévues par sa charte et la note de service relative aux procédures ont été respectées.
3. À ces fins :
  - a. « **filiale en exploitation importante** » désigne une filiale en exploitation dont le bénéfice net représente 10 pour cent ou plus du bénéfice net de la Société;
  - b. « **filiale directe** » désigne la première filiale en exploitation importante située sous la Société dans la chaîne de propriété qui a un comité d'audit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

## 4. PRÉSENCE DES AUDITEURS AUX RÉUNIONS

Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation à chaque réunion du comité et, aux frais de la Société, d'y assister et d'y être entendus. Si un membre du comité le demande, les auditeurs externes assistent à chaque réunion du comité qui a lieu pendant la durée du mandat des auditeurs externes.

## 5. ACCÈS À L'INFORMATION

Le comité a accès aux renseignements, documents et registres qui lui sont nécessaires dans l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités aux termes de la présente charte.

## 6. EXAMEN DE LA CHARTE

Le comité examine périodiquement la présente charte et recommande au conseil les modifications qu'il peut juger appropriées.

## 7. RAPPORTS

Le président du comité fait rapport au conseil, aux moments et de la manière que le conseil peut à l'occasion exiger, informe sans délai le président du conseil et co-chef de la direction des questions importantes soulevées pendant l'exécution des fonctions énoncées aux présentes, par les auditeurs externes ou un membre du comité, et fournit au président du conseil et co-chef de la direction des copies des rapports écrits ou des lettres fournis par les auditeurs externes au comité.